"Le plan Schuman, qu'est-ce?" (II) dans Tägliche Rundschau (30 janvier 1952)

Légende: Le 30 janvier 1952, le quotidien est-allemand Tägliche Rundschau critique sévèrement le plan Schuman et la politique jugée capitaliste des pays occidentaux dans le domaine de l'industrie sidérurgique.

Source: Tägliche Rundschau. Zeitung für Politik, Wirtschaft und Kultur. 30.01.1952, n° 25 (2051); 8. Jg. Berlin NO: Tägliche Rundschau. "Schuman-Plan was ist das? (II)", auteur:H., G. , p. 3.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/le_plan_schuman_qu_est_ce_ii_dans_tagliche_rundschau_30_janvier_1952-fr-5497f5d9-e00d-491a-a216-75ae2b78ff09.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Qu’est-ce que le Plan Schuman? (II)

La Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA) envisagée par le Plan Schuman est un cartel des barons du charbon et de l’acier d’Europe occidentale, un cartel d’armement mal camouflé. Nous l’avons montré hier dans le premier article portant le titre ci-dessus. Sur la base du texte du traité instituant la CECA, les explications suivantes établissent que les monopolistes sont seuls à commander au sein de la Haute Autorité, avec un seul intérêt déterminant: leur profit.

Qui doit à présent exercer tous les pouvoirs qui seront transférés à la CECA? La « Haute Autorité ». Selon l’article 9 du traité, la Haute Autorité est composée «de neuf membres, nommés pour six ans et choisis en raison de leurs compétences générales».

Deux choses sont significatives: les membres de la «Haute Autorité» ne sont pas élus par les parlements des États participants mais par leurs gouvernements. Les gouvernements nomment huit membres, le neuvième membre étant désigné par ces derniers. Donc, dès la constitution de la «Haute Autorité», les parlements sont écartés. Ensuite, pour le choix des candidats, les gouvernements ne doivent juger que d’après les «compétences générales». Il est facile de prévoir quelles seront les personnes que les gouvernements estimeront compétentes. De toute évidence, les barons du charbon et de l’acier eux-mêmes ou leurs hommes de main achetés et complaisants. Et une fois ces «personnes compétentes» nommées, elles auront les mains entièrement libres pour faire et laisser faire ce qu’elles estiment conforme à leur propre intérêt. L’article 9 du traité stipule expressément: «Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils (les membres de la Haute Autorité) ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme.» Donc, cette Haute Autorité serait toute-puissante, personne – ni gouvernement ni parlement – n’y ayant voix au chapitre. Elle serait un « Conseil des dieux ».

En coulisses

À côté de la Haute Autorité, un « Comité consultatif », une « Assemblée », un « Conseil » et une « Cour de justice » seront créés. Toutes ces prétendues institutions démocratiques de contrôle ne peuvent dissimuler le pouvoir dictatorial absolu de la Haute Autorité. Le « Comité consultatif » (qui réunit les représentants des producteurs, des travailleurs, des utilisateurs et des négociants) n’a à peu près rien à dire. L’article 19 stipule: «la Haute Autorité peut consulter le Comité consultatif dans tous les cas où elle le juge opportun.» La «Haute Autorité» peut donc consulter ou non, c’est elle qui décide. Elle n’a pas à prendre acte des conseils qui ne lui conviennent pas. L’« Assemblée » (à laquelle les parlements des six pays délèguent des représentants) se réunit une fois par an et peut, selon l’article 24, entériner un rapport de la «Haute Autorité». Elle ne dispose d’aucun droit de directive. Elle ne peut renverser la «Haute Autorité» qu’à la majorité des deux tiers. Le «Conseil», composé d’un ministre de chacun des six États participants, ne peut que demander à la «Haute Autorité» de «procéder à l’étude de toutes propositions et mesures» – dont il ne peut cependant pas exiger l’exécution.

Tout cela démontre que l’activité de la Haute Autorité n’est pratiquement soumise à aucun contrôle public. Ses compétences sont illimitées. Tous les rêves de puissance des monopolistes en quête de dictature pourront trouver satisfaction dans cette institution.

En clair, les barons du charbon et de l’acier auront le pouvoir de direction au sein de la «Haute Autorité», mais une question demeure cependant: lesquels? Les Allemands de l’Ouest, les Français, les Belges? D’un point de vue formel, à l’instar des monopolistes français, leurs homologues ouest-allemands doivent obtenir deux sièges à la «Haute Autorité». Mais les monopolistes ouest-allemands apporteront dans la CECA la capacité de production la plus importante. En outre, en payant les salaires les plus bas, ils peuvent produire à un coût moindre que les autres. Ils ont donc toutes les raisons de compter obtenir à terme une prééminence dans la CECA. Après la ratification du Plan Schuman à Bonn, le «Times» de Londres a incontestablement raison quand il écrit: «À long terme, l’industrie allemande plus performante va probablement s’assurer une avance, comme le craignent déjà les Français.» Tout ceci explique aussi pourquoi les barons de la Ruhr et leurs mandataires à Bonn passent outre, en clignant de l’œil, les «doutes» des dirigeants du SPD sur la «position allemande» dans la CECA. Ils spéculent manifestement sur le fait que les réalités économiques

s’avéreront plus fortes que tous les paragraphes du traité et que toutes les majorités formelles.

Et qui tire les ficelles?

En outre, les monopolistes allemands se fient à leurs «amis» aux États-Unis. Certes, les rois américains du charbon et de l’acier ne seront pas représentés à la «Haute Autorité», ils envisagent cependant d’y tirer les ficelles. Il est prouvé que le Plan Schuman est en réalité leur plan. Il est né au sein de la direction du plus grand trust d’acier du monde, la «United States Steel Corporation», aux États-Unis. Comment les messieurs de la «Steel Corporation» comptent-ils parvenir à maintenir la CECA sous leur tutelle? Tout simplement: en versant les crédits nécessaires en dollars. Et la CECA en a bien besoin pour démarrer financièrement. Le professeur Hallstein, secrétaire d’État d’Adenauer à l’Office des affaires étrangères et «mandataire spécial» pour le Plan Schuman, expliquait le 15 juin 1951 lors d’une séance extraordinaire du Bundesrat ouest-allemand: «Nous avons besoin de crédits d’un montant astronomique, d’une importance telle que nous savons pertinemment que même le marché privé des capitaux de cette Europe unie ne sera pas en mesure de les apporter. Des “positions extra-européennes” seront requises pour activer ces crédits.»

Ces «positions extra-européennes» dont l’homme de confiance d’Adenauer parle si mystérieusement sont naturellement des positions américaines. Celles-ci auraient déjà garanti les crédits nécessaires, mais elles posent comme d’habitude une petite condition: celui qui prend des dollars doit aussi obéir. Ainsi, la question de savoir qui tiendra les rênes au sein de la Haute Autorité trouve naturellement sa réponse.

Plus aucun doute n’est donc possible sur ce que le Plan Schuman apportera aux barons du charbon et de l’acier: plus de puissance et plus de profit. Mais qu’apporte-t-il aux travailleurs?

Vaines promesses

Les promesses faites par le traité de la CECA sont considérables: «relèvement du niveau de vie», «établissement des prix les plus bas», «liberté de circulation des travailleurs». Et la lettre de propagande, déjà citée, du gouvernement de Bonn annonce que le Plan Schuman apportera «la sécurité sociale, l’aisance et un meilleur niveau de vie».

Qu’en est-il en réalité de ces promesses? Nous avons déjà montré que la raison d’être de la CECA serait avant tout l’armement. Toutefois, en s’armant, les impérialistes n’augmentent pas mais abaissent le niveau de vie du peuple. Les travailleurs ouest-allemands en font de nouveau l’expérience à leurs dépens. Depuis la remilitarisation de l’Allemagne de l’Ouest, les prix augmentent continuellement et, par conséquent, le revenu réel des travailleurs baisse constamment. La CECA, qui devrait permettre une augmentation inouïe des armements, ne peut être qu’une nouvelle source de misère pour les travailleurs. Le corpulent ministre de l’économie de Bonn, Ludwig Erhard, ne le sait que trop bien, lui qui ne cesse de demander à la population ouest-allemande: «Serrez-vous la ceinture!»

Cette liberté de circulation dont on vante tellement les mérites a aussi un défaut: elle signifie que chaque travailleur doit pouvoir travailler et habiter où il veut sur le territoire des six États membres de la CECA. Il est difficile d’imaginer que le travailleur du Rhin ou de la Ruhr souhaite s’établir dans un autre pays. Mais les magnats de l’armement envisagent de déplacer les travailleurs au gré des besoins. Leur traité prévoit «la mise en contact des offres et des demandes d'emploi dans l'ensemble de la Communauté» (art. 69). Comment y arrive-t-on? La méthode est connue: le travailleur qu’on souhaite déplacer perd son emploi sous n’importe quel prétexte, et ensuite: «Marche ou crève!». Profite de ta «liberté» ou meurs de faim! Ce type de «liberté» doit permettre un système mal camouflé de travail forcé.

Pour le moment, le cartel de l’armement des magnats du charbon et de l’acier ouest-européens n’est qu’un plan. Si le peuple allemand n’entend pas se soumettre pour cinquante ans au pouvoir dictatorial de la «Haute Autorité», il doit contrecarrer le Plan Schuman. Et c’est possible. Contre une résistance générale du peuple allemand, contre l’action unie des travailleurs, une telle entreprise criminelle n’est pas réalisable.

G.H.